



Mémoire présenté par le ROP 03

à

la Communauté Métropolitaine de

Québec

dans le cadre de la consultation sur

le projet d'énoncé :

Défis, orientations et pistes d'actions :

25 septembre 2004

Préambule : Qui sommes nous ?

Le Regroupement des organismes de promotion des personnes handicapées de la région de Québec (ROP 03) a été fondé en 1995. Notre organisme est la seule structure officielle de communication et de concertation pour les organismes de promotion et de défense des droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles (PALF) de la région de la Capitale-Nationale. Nous incluons les parents et les proches à notre approche.

Notre mandat est de regrouper les organismes de personnes handicapées de la région de la Capitale-Nationale afin de promouvoir et défendre les droits et les intérêts des personnes handicapées et de leurs proches. Nous comptons à ce jour 22 organismes membres œuvrant dans la totalité des chantiers auxquels nous propose de réfléchir la Communauté Métropolitaine de Québec (CMQ). Nous amenons aussi les organismes locaux à définir des priorités régionales auprès des instances décisionnelles parmi lesquelles se trouvent, entre autres, la Ville de Québec, le Réseau de transport de la Capitale (RTC), l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux et le réseau des CLSC-CHSLD de la région 03 et la Société d'Habitation du Québec.

Parmi nos objectifs directement liés à l'objet de ce mémoire, on peut noter :

Faire connaître les réalités des personnes handicapées de la région de la Capitale-Nationale; Assurer la présence du milieu associatif au sein des diverses instances décisionnelles et consultatives; Permettre des échanges d'expertises.

Introduction :

Le présent mémoire est le résultat de notre expérience en matière d'inclusion des PALF. Elles sont confrontées aux problèmes d'accessibilité architecturale, d'intégration au marché du travail, d'obtention d'un transport en commun adapté pour leur travail, leur formation, leurs activités de loisirs et combien d'autres activités quotidiennes qui font d'une personne un(e) citoyen(ne) à part entière. Nous n'oublions pas les parents et les aidants naturels dans notre démarche.

Nous avons lu et consulté les documents et les moyens mis à la disposition des citoyennes et des citoyens de la CMQ pour pouvoir exprimer leurs avis sur les orientations souhaitables pour leur collectivité et nous sommes conscients de la somme des données amassées. Cependant, nous ne pouvons, en tant que représentantes et représentants autant qu'en qualité de membres d'organismes de promotion et de défense de droits des PALF et plus encore en tant que citoyens, qu'être étonnés et déçus par l'oubli des PALF lors de l'élaboration de la vision stratégique.

Plus d'un millier de personnes ont été consultées et rien sur les PALF si ce n'est par le biais du vieillissement de la population. Nous tenons à affirmer que cela manque à « une vision claire et intégrée »¹. Or, « une fois adoptée, la vision constituera un outil

¹ Vision stratégique du développement : Projet d'énoncé Défis, orientations, pistes d'actions, CMQ.

puissant de coordination et de mobilisation. Elle servira de référence pour les municipalités et les intervenants du territoire métropolitain. Pour la CMQ, elle constituera une assise importante pour la réalisation des autres mandats en cours d'élaboration : le schéma métropolitain d'aménagement et de développement et le plan des grands enjeux du développement économique.» Il faut donc impérativement que vous incluiez les données concernant les PALF à votre vision de l'avenir.

L'objet de ce mémoire est de vous convaincre de cette nécessité et de la complémentarité de notre approche avec le diagnostic actuel. N'ayant pas encore de place dans cette vision, ce mémoire esquissera celle qu'elle aurait pu être en cherchant un compromis avec sa forme générale.

Précisions préliminaires :

Ville de Québec :

La Ville de Québec travaille depuis plusieurs années à l'inclusion des personnes handicapées au sein de la collectivité. Dotée d'une table de concertation sur les questions liées à l'accessibilité universelle², la Ville de Québec a produit, en lien avec de nombreux partenaires, le Guide pratique d'accessibilité universelle³, ouvrage recensant une grande partie de la démarche d'accessibilité universelle⁴. Cette expérience de la Ville de Québec serait à diffuser auprès de l'ensemble des collectivités de la Communauté Métropolitaine de Québec.

Autres villes :

Dans votre analyse, vous avez choisi de regarder la Communauté Métropolitaine de Québec en comparaison avec d'autres Communautés Métropolitaines et d'autres villes. Cette démarche pertinente serait à poursuivre sur la question de la place des PALF dans la Communauté Métropolitaine de Québec. Ainsi, Montréal⁵, Winnipeg⁶, Ottawa⁷, Edmonton⁸, et de nombreuses autres grandes villes du monde, Toronto⁹,

² Voir la partie ci dessous.

³ Information disponible sur http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/ma_ville/acces_guide.shtml#top.

⁴ Voir la partie ci dessous.

⁵(extrait du site web) En 2000, le conseil municipal (a) adopté un «Cadre de référence» concernant les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite. En juin 2001, le Sommet de Montréal permet d'amorcer une nouvelle ère : l'accessibilité universelle est dorénavant une des priorités municipales.

⁶ (extrait du site web) L'accès universel à l'information, aux services et aux propriétés de public est une priorité de la ville de Winnipeg. Le Comité consultatif d'accès aide la ville dans les efforts vers le but d'adapter à tous ses citoyens. <http://www.aacwinnipeg.mb.ca/>

⁷ (extrait du site web) ... la Ville a de nouveau démontré son leadership dans les questions d'accessibilité lorsque le Conseil a approuvé le **Plan d'accessibilité municipal** de 2003. Ce plan, ...préparé en collaboration avec le Comité consultatif sur l'accessibilité, décrit les mesures que la Ville a déjà prises et qu'elle prendra à l'avenir pour **repérer, éliminer et prévenir les obstacles pouvant nuire aux personnes handicapées.**

⁸ At ETS, we recognize the importance of maintaining a **transit system that's accessible for any Edmontonian**. Extrait du site web d'Edmonton, onglet Accessibility dans la rubrique Transit.

⁹ Voir l'ouvrage Toronto with Ease <http://www.torontowithease.com>

Paris¹⁰ Lyon¹¹ ou Rotterdam¹² par exemple, ont inclus de manière plus concrète les PALF dans leurs gestions quotidiennes en se fondant sur l'accessibilité universelle. Certaines proposent aussi une communication accessible, des sites Internet accessibles aux personnes déficientes visuelles ou des documents accessibles aux personnes déficientes intellectuelles, ce qui n'est pas encore le cas de la Communauté Métropolitaine de Québec.

L'accessibilité universelle, un projet de société.

Fondement de notre réflexion sur la manière d'appréhender la Ville, la notion d'accessibilité universelle vous sera expliquée ci-dessous.

L'accessibilité universelle : la démarche

L'accessibilité universelle a pour but l'élimination des barrières environnementales qui peuvent limiter une personne dans ses activités quotidiennes. Une personne peut se retrouver en situation de handicap, situation occasionnée par les barrières environnementales qu'elle ne peut franchir au même titre que les autres citoyens en raison de sa particularité. Le handicap est toujours lié à une situation. La spécificité de cette approche est qu'elle inclut :

- les besoins des personnes ayant une ou des limitations fonctionnelles dues à une déficience physique, sensorielle ou intellectuelle intervenue à la naissance ou en cours de vie ;
- les besoins de toute personne se trouvant en situation de handicap, situation dans laquelle nous pouvons tous nous retrouver à un moment ou un autre de notre vie : problèmes d'accès à cause de sa taille ou de son poids ; encombrement par une charge ; circulation avec une poussette ; déplacement avec un plâtre et des béquilles,

On peut être en fauteuil roulant, avec une canne ou avec une poussette et se retrouver handicapé confronté à un escalier à l'entrée d'un bâtiment alors qu'avec un bâtiment de plein pied le problème serait inexistant.

Une personne sourde, mal entendante ou une personne noyée par le bruit de la foule seront en grande difficulté pour entendre les annonces dans une gare, situation non handicapante si panneau visuel leur donne l'ensemble des indications.

¹⁰ Entre autres, « Le déplacement en ville pour une personne handicapée n'est pas facile, trottoirs encombrés, mobilier urbain inadapté, revêtement glissant... Afin de rendre l'accès à l'espace public confortable et sécurisé **quel que soit le handicap**, la Ville de Paris a adopté le **schéma directeur d'accessibilité à la voirie parisienne**. » Site <http://www.paris.fr/fr/solidarites/handicapes>

¹¹ (extrait du site web) ... notre Ville s'investit aujourd'hui, plus que jamais, au côté des familles et des associations, pour rendre notre cité toujours plus accueillante, plus solidaire, envers les personnes handicapées. Notre engagement va d'ailleurs **bien au-delà des exigences législatives** et s'inscrit tout à la fois dans le domaine de l'éducation, de l'urbanisme, des transports ou de l'accès à la citoyenneté.

¹² Voir www.accessible.rotterdam.nl

Une personne aveugle ou mal-voyante, la personne qui nettoie le trottoir ou une personne distraite, comme un enfant qui court, seront ravis de ne pas avoir à slalomer entre les poteaux et le mobilier qui encombrant nos espaces urbains. Un logotypage adéquat servira à s'orienter tout autant aux PALF intellectuelles et aux personnes analphabètes qu'aux nombreux touristes, nous espérons tout aussi nombreux, immigrants non francophones.

La démarche prônée par l'accessibilité universelle permet de constater que si la personne a des limitations fonctionnelles, son existence est grandement facilitée dès lors que l'environnement la prend en compte. L'accessibilité universelle tend à diminuer ses situations de handicap et aussi celles des autres usagers et améliore ainsi la qualité de vie de chacun. C'est ainsi l'ensemble de la population qui bénéficie de cette approche inclusive.

L'accessibilité universelle : public ciblé

13.4 % de la population de la Région de Québec vit avec au moins une limitation fonctionnelle¹³. Près de **30% des ménages** québécois sont concernés par un tiers vivant avec une limitation fonctionnelle¹⁴. Entre 30 et 40 % de la population québécoise vit des **situations de handicap** quotidiennement et cette situation se retrouve dans l'ensemble des pays dits industrialisés tout autant que dans la CMQ soit, au niveau de cette dernière, entre de **20000 et 27000 personnes**. La prise en compte de l'accessibilité universelle bénéficie à la population dans son ensemble en améliorant la qualité de vie. Cette approche est particulièrement pertinente dans le contexte de vieillissement qu'intègre la vision stratégique du développement de la CMQ.

L'accessibilité universelle : Quand et pourquoi ?

L'accessibilité universelle doit être prise en compte dès la conception, afin de permettre un accès optimal et sécurisé à une infrastructure, un espace, un transport ou un service et ce à moindre coût. Elle est à intégrer :

1. lors de la **construction** ou de la **rénovation** de **bâtiments** résidentiels, commerciaux, publics ou hôteliers ;
2. lors de **l'aménagement des sites environnementaux** : circuits de randonnées, terrains de camping, etc....;
3. à la conception **d'équipements collectifs** tels les téléphones publics, les guichets automatiques, les parcomètres, etc... ;
4. **à l'accès aux services publics** : transports en commun par voies routières, aériennes et maritimes, bibliothèques, infrastructures et espaces sportifs et culturels, etc...

Le **ROP 03**, s'appuyant sur les associations de la région, est en mesure d'apporter son expertise sur ces questions à la Communauté Métropolitaine de Québec. **La Ville de Québec** possède elle aussi une grande expérience en la matière. Mettons nos efforts et nos moyens en commun **pour penser et réaliser une communauté plus facile à vivre pour tous en intégrant l'accessibilité universelle**.

¹³ « Portrait statistique de la population avec incapacité, Région de Québec », 2003, Office des Personnes Handicapées du Québec.

¹⁴ « L'incapacité dans les familles québécoises : composition et conditions de vie des familles, santé et bien-être des proches », avril 2004, Institut de la statistique du Québec, p89.

1. Questions adressées aux consultés :

1.1. Est-ce que le diagnostic posé par la CMQ vous semble juste ?

Pour notre part, non. Ce diagnostic ne prend à aucun moment en compte les personnes ayant des incapacités fonctionnelles en tant que telles si ce ne n'est par le biais des aînés dans l'état des lieux du présent. Pour mémoire, **13.4 %** de la population de la Région de Québec vit avec au moins une limitation fonctionnelle ce qui se situe légèrement en dessous de la moyenne provinciale¹⁵. On peut donc estimer à plus de **90000** personnes les PALF. Près de **30%** des ménages québécois sont concernés par un tiers vivant avec une limitation fonctionnelle¹⁶ soit sur le territoire de la CMQ plus de **200000** personnes. Conséquemment, on se demande comment une société inclusive sera possible dans la vision de l'avenir proposée.

1.2. Est-ce que les orientations et les défis proposés vous paraissent appropriés?

À une meilleure inclusion des personnes avec des limitations fonctionnelles intellectuelles, physiques, auditives ou visuelles? Si la vision de l'inclusion des personnes âgées était plus complète, qu'elle intégrait comme dans d'autres pays¹⁷ une vision plus inclusive fondée sur le concept **d'accessibilité universelle**, cela aurait pu convenir pour certains points. Mais cela ne semble pas être le cas. Partant d'un oubli encore trop fréquent, comme si les personnes handicapées semblaient ne pas exister sur le territoire de la CMQ, les orientations ne satisfont pas les attentes et les besoins des personnes que nous représentons.

1.3. Est-ce que les pistes d'action envisagées par la CMQ vous semblent pertinentes?

Sur les questions qui occupent et mobilisent nos associations, leurs membres et l'entourage de ces derniers-ères, la réponse semble devoir être négative. Comment vouloir inclure les personnes âgées, pour une part Personne à Mobilité Réduite et de manière plus large Personne En Situation de Handicap, sans parler **d'accessibilité universelle** ?

¹⁵ « Portrait statistique de la population avec incapacité, Région de Québec », Ibid.

¹⁶ « L'incapacité dans les familles québécoises » Ibid.

¹⁷ La société japonaise, composant depuis de nombreuses années avec le vieillissement de sa population, a su adapter l'environnement urbain pour rendre les situations de handicap moins présentes à l'instar du métro de Tokyo. Les sociétés du nord de l'Europe sont de bonnes sources d'inspiration également.

1.4. Est-il possible de se donner une vision intégrée de notre développement ?

Oui et le mémoire semble prendre en compte la pluralité des défis présents et à venir à l'exclusion de ceux concernant les personnes ayant des incapacités fonctionnelles et de celles en situation de handicap. Pour notre part, **une société inclusive des PALF est la seule qui soit réellement garante d'une qualité de vie acceptable pour l'ensemble des citoyens de la CMQ.**

1.5. Est-il possible de mettre en œuvre cette vision ? et comment peut-on y arriver ?

Pour ce qui est des orientations souhaitables permettant aux personnes ayant des incapacités fonctionnelles et à leurs proches de mieux vivre au sein de la Communauté Métropolitaine de Québec, l'approche à privilégier est celle de **la promotion et de la mise en œuvre de l'accessibilité universelle. Elle nous semble intégrable dans la plupart des orientations indiquées dans la vision stratégique.** La meilleure garantie de sa mise en œuvre sera **d'associer les PALF et leurs représentants aux différentes étapes de planification et de réalisation à venir.** Le ROP 03 pourrait être l'un des acteurs vous accompagnant lors de l'accomplissement de vos mandats.

2. Les PALF au fil des chantiers :

2.1. Économie

Orientation 3 :

Il faut ajouter les PALF au public visé par les mesures visant à favoriser une plus grande participation sans oublier de les inclure dans le point sur la formation des personnes peu spécialisées, groupe où elles se retrouvent encore en trop grande proportion. Les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi peuvent aussi participer à la vie économique et sociale : **productives mais pas forcément compétitives**, elles ont souvent besoin d'accommodement pour participer au monde du travail.

Dans l'état des lieux, on pourrait souligner le fait que le bassin de main-d'œuvre pourrait bénéficier du fait que dans la région, **plus du tiers** des PALF inactives se considèrent **capables de travailler sans limitations** dues à leur incapacité alors que plus de la moitié d'entre elles sont inactives sur le marché du travail¹⁸.

Orientation 4 :

Une Capitale ne se doit elle pas de donner l'exemple ? en ce cas, la CMQ aurait tout intérêt à inclure largement les personnes ayant des limitations fonctionnelles dans un contexte où l'entreprise intègre de plus en plus la dimension citoyenne à ses actions. Une collectivité pourrait ainsi **ajouter un plus à son attrait et à son image internationale.**

¹⁸ « Portrait statistique de la population avec incapacité », Région de Québec, Ibid.

Orientation 6 :

La prise en compte de **l'accessibilité universelle** en vue de séduire des **touristes nécessitant une approche adaptée** semble de nos jours faire l'unanimité dans un contexte de vieillissement généralisé de la population. De plus, les PALF se déplacent **souvent accompagnées** et **consomment à proximité de leur lieu de résidence**. Nous savons qu'à l'heure actuelle, le nombre de villes qui ont pris en compte cette dimension est encore faible ce qui peut amener une **réelle plus value en terme d'attrait touristique à notre région**.

2.2. Développement social

Orientations 2 et 3

La vision stratégique devrait dans sa nouvelle formulation proposée de **contrer l'isolement et la marginalisation des PALF** car « la solitude est un autre aspect qui caractérise la population avec incapacité de la région de Québec »¹⁹. À la condition que les logements soient abordables, il serait intéressant qu'ils soient aussi **universellement accessibles**. Cela favoriserait la mixité que défendent les orientations. Les PALF ont-elles aussi à être prises en compte pour pouvoir bénéficier d'une présence au sein de la population particulièrement dans le **contexte d'une désinstitutionnalisation** qui se poursuit. Le dernier exemple en date qui a défrayé la chronique nous vient à l'esprit et nous incite à vous demander ardemment de **travailler avec nous à lever les résistances qui persistent encore**.

2.6. Environnement

Les PALF doivent pouvoir avoir accès à l'environnement. La prise en compte de **l'accessibilité universelle** dans les travaux de valorisation du patrimoine environnemental permettrait **une meilleure accessibilité pour tous les citoyens et tous les touristes**.

2.6. Culture

Orientation 2 :

Quand vous posez comme pistes d'actions « **faire connaître à l'ensemble de la population** de la CMQ le patrimoine historique présent dans chacune des composantes », incluez- vous les PALF ? Nous suggérons que cela soit le cas **à tous les niveaux**. Cela comprend les lieux et de leurs contenus (pouvoir toucher des objets ou une maquette du lieu par exemple pour les personnes déficientes sensorielles), les documents les présentant, sur support papier ou numérique, ainsi que les visites (commentaires en langues des signes ou adaptés aux personnes déficientes intellectuelles).

Orientation 3 :

Vous pouvez dès maintenant commencer à **penser aux conditions d'inclusion des PALF au sein des processus de créations artistiques** bien que les orientations ne se placent pas à ce niveau. Vous n'êtes sûrement pas sans savoir le nombre d'artistes ayant une ou plusieurs limitations

¹⁹ « Portrait statistique de la population avec incapacité, Région de Québec », Ibid.

fonctionnelles que l'on compte dans les musées et les bibliothèques ou dont on écoute les œuvres.

2.6. Aménagement

Défi 1 et Défi 2

Dans ce chantier, vous nous proposez de réfléchir, entre autres, à « Comment un meilleur aménagement du territoire pourrait-il aider à faire face au vieillissement de la population? » La réponse vous est donnée dans ce mémoire : inclure les PALF dans la manière de penser l'espace et les bâtiments urbains, **penser accessibilité universelle**, nous apparaît **comme la seule voie assurant**, aux PALF, aux personnes âgées comme aux autres citoyens, une **qualité de vie meilleure**. Pour que cela soit, il faut que la CMQ se dote **d'une politique d'urbanisme dont l'un des fondements sera l'accessibilité universelle** et qu'elle adapte et diffuse cette manière de penser aux collectivités qui la composent.

2.6. Transport

Épine dorsale du développement d'une politique d'accessibilité complète et efficiente, les transports en commun, parmi lesquels se trouve le transport adapté, doivent satisfaire les besoins des PALF. **Le transport est l'une des priorités exprimées par les personnes sondées** et les divers groupes de travail qui ont été mis sur pied. **Il en va de même pour les PALF.** « L'accès aux transports en commun est essentiel pour de nombreuses personnes pour aller travailler, étudier, obtenir des soins de santé ou participer à des activités culturelles ou de loisirs. »²⁰ Bref, tout ce que font ou essayent de faire, souvent en devant lever bien des obstacles, les PALF.

« Le transport en commun (...) offre aux travailleurs un **plus grand accès aux divers emplois disponibles.** »²¹ Que dire de l'intérêt de la mise en place de transports en commun accessibles aux PALF de nature auditive, physique, visuelle ou intellectuelle dans un contexte **où plus de la moitié d'entre elles sont inactives sur le marché du travail**²².

« Les familles qui privilégient l'autobus plutôt que l'automobile (...) **économisent plus de 8000 dollars par année.** »²³ Intéressant de le rendre accessible et de développer le transport adapté quand on sait que beaucoup des PALF sont économiquement vulnérables et donc dépendantes de l'existence d'un transport répondant à leurs besoins pour leur participation à la vie de la communauté.

Puisque « chacun sent d'une certaine façon qu'il faut pouvoir se déplacer aisément entre les points d'une région pour que cette dernière existe »²⁴, **agissons ensemble pour que la CMQ existe aussi pour les PALF.**

²⁰ LE TRANSPORT COLLECTIF À QUÉBEC : Ibid

²¹ LE TRANSPORT COLLECTIF À QUÉBEC, Ibid.

²² « Portrait statistique de la population avec incapacité », Région de Québec, Ibid.

²³ LE TRANSPORT COLLECTIF À QUÉBEC : Ibid

²⁴ État de situation et tendances, Vision stratégique de développement, CMQ, 2003.

Conclusion :

À l'issue de ces quelques recommandations, nous espérons vous avoir convaincu **d'inclure des personnes ayant des limitations fonctionnelles visuelles, auditives, intellectuelles et physiques** dans la vision et les travaux de la Communauté Métropolitaine de Québec. Nous espérons de même vous avoir fait saisir l'importance de **l'accessibilité universelle**, de son apport en terme de **qualité de vie pour tous** et vous avoir convaincu d'associer les PALF et leurs représentants à votre démarche.

Nous espérons aussi, qu'avec nous, vous participerez à **changer la vision des PALF sur leur possibilité de participation à la société québécoise et aux enjeux qui la concernent**, vision que l'on peut souvent résumer aux réflexions ci-dessous, réflexions issues de nos membres :

On est trop vu et en même temps pas assez vu, des fois j'ai l'impression qu'on tanne le monde, moi est-ce que le monde veut m'écouter ?

Des fois ça semble trop compliqué pour la société d'intégrer les personnes handicapées...

J'ai l'impression qu'on stagne. C'est inadmissible qu'on doit négocier à la pièce pour notre intégration sociale...

Aujourd'hui, dans la société, on se pose encore la question pourquoi il faut intégrer les personnes handicapées ?

Comme personne handicapée t'as souvent l'impression que c'est toujours à recommencer...

Merci pour votre attention.